

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 mai 2025

Convocation du : 15 mai 2025

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Grégory PICKEU, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Arnaud MARIE, Bernard HAESBROECK, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas BLACTOT

DE25.076

**SERVICE PROMOTION SANTÉ ET HANDICAP
PROJET OCTOBRE ROSE
CONVENTION**

Autorisation - Approbation

☺

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé et du projet « Octobre Rose », le service Santé et Handicap coordonne les actions de sensibilisation au cancer du sein.

L'objectif attendu est de sensibiliser les différents publics sur le dépistage du cancer du sein.

Pour cela, la Ville organise une Color Run. Il s'agit d'un parcours de 5 kilomètres, où les participants reçoivent des jets de poudres de couleur à chaque kilomètre. Pour ce faire, le Service Promotion Santé Handicap s'associe à de nombreux partenaires et prestataires pour cet évènement :

- Un organisme pour un poste de secours,
- Une association qui propose d'animer la course (discours, musique, animation du public),
- Des associations sportives qui proposent un échauffement et des démonstrations,
- Des professionnels de santé qui participent au « village santé » pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein,
- Les ambassadeurs de la santé formés par la ville

Pour promouvoir le dépistage, la ville organise également des actions de sensibilisation tout au long du mois d'octobre avec le soutien de professionnels de la santé, des ambassadeurs et de prestataires.

Dans ce cadre, la Ville va s'associer à plusieurs prestataires et partenaires dans la mise en œuvre du programme d'actions. A cet effet, 6 820€ ont été inscrits au budget 2025. Une demande de subvention sera faite auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et l'ensemble des documents liés au projet « Octobre Rose ».
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ :

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thomas BLACTOT
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS

Pôle Accompagnement de la famille et Solidarité
Service Promotion Santé et Handicap

Tél : 03.61.76.21.74

Mél : pderonne@ville-armentieres.fr

Affaire suivie par : Pauline DERONNE

Objet : Octobre Rose

CONVENTION

Entre

La Ville d'Armentières représentée par Monsieur Jean-Michel MONPAYS, Maire, agissant en vertu de la délibération n° DE25.076,

D'une part,

Et l'association **XXXX** représentée par son directeur: **XXX**

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les ateliers de sensibilisation à la sensibilisation au dépistage organisé qui seront réalisés par l'équipe de **XXX**, dans le cadre du projet " Octobre rose" mis en œuvre par la Ville d'Armentières.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue du 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} novembre 2025.

ARTICLE 3– PLANNING

Les interventions de l'équipe du **XXX** pour assurer l'animation des ateliers se fera en conformité au planning ci-après:

- Le 27 septembre 2025 de 13h à 17h pendant la color run derrière la mairie
- Le xx octobre 2025 de 9h à 13h30 sur le marchés d'Armentières
- „„

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT

En cas d'absence à une séance, l'équipe du **XXXX** est tenue d'en informer le service santé et handicap.

Si une ou plusieurs intervention(s) devai(en)t être annulée(s) par l'une ou l'autre partie, la ville d'Armentières ne rémunérerait alors que les prestations effectivement réalisées.

ARTICLE 5 - MODALITES DE FINANCEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à rémunérer les ateliers réalisés conformément au devis joint, soit à hauteur de xx€ (xx).

Le paiement sera effectué à la fin de la prestation sur présentation d'une facture adressée à la Ville.

Sur le compte :

Guichet : 01679 Compte : 00050029940 clé : 10
Banque : Société Générale

Fait à Armentières, le

Jean-Michel MONPAYS
Maire de la ville d'Armentières

XXXX
Directeur de XXXX